Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20261006-2026_11_02-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Date de la convocation :
30 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**10**
Présents	**8**
Votants	**10**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **mardi six octobre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU (départ à 22H00), Mme Malo COMBES, Mme Dominika DOLENGIEWICZ (arrivée à 20H50), Mme Agnès CASSIN, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yann LE POULLENNEC (pouvoir à M. Dorig LE CRAS), Mme Fairouz SAID (pouvoir à M. Matthieu APRIOU).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_11_02
CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ÈME CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Générale de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :
- le grade ou le cas échéant les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'admission au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'agent contractuel actuellement en poste en qualité de secrétaire de mairie, il est proposé de créer un emploi permanent correspondant à ce grade, à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires), en vue de sa stagiairisation.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20261006-2026_11_02-DE

Cette création s'accompagnera de la suppression de l'emploi actuel de secrétaire de mairie à compter du 1er décembre 2026, afin d'assurer la cohérence du tableau des effectifs.

Mme la Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de la fonction de secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/12/2026 pour intégrer la création demandée et de supprimer l'emploi actuel au 01/12/2026.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	17h30	Secrétaire de mairie
TOTAL		1	1		

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service	Fonction
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	20 H 00	Agent technique
TOTAL		1	1		

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20261006-2026_11_02-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE la proposition de Mme la maire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 1er décembre 2026 et de supprimer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1er décembre 2026.

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois au 01/12/2026.

CHARGE Mme la Maire d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitre prévus à cet effet.

Le secrétaire de séance,
M. Matthieu APRIOU
Adjoint au Maire

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

MAIRIE DE TREMARGAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22110

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20261006-2026_11_02-DE

